

Caen, le 5 avril 2022



Direction domanialités et planification territoriale
Dossier suivi par : Bertrand DEQUEN
☎ : 02.31.57.16.95
✉ : bertrand.dequen@calvados.fr

Monsieur Thierry OZENNE
Président de la Communauté de Communes
Seulles Terre et Mer
Communauté de Communes Seulles Terre et Mer
10 place Edmond Paillaud
Creully
14480 CREULLY-SUR-SEULLES

Objet : avis du Département du Calvados sur la modification simplifiée n°1 du PLU de Martragny

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'urbanisme, vous avez saisi le Département, le 04/04/2022, pour qu'il donne son avis sur le projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune déléguée de Martragny, à Moulins-en-Bessin.

Ce projet n'appelle aucune remarque particulière du Département.

En conséquence, le Conseil départemental émet un avis favorable quant à cette procédure de modification.

Je vous remercie, par avance, de bien vouloir communiquer au référent du Conseil départemental, dont les coordonnées figurent en en-tête du présent courrier, l'ensemble des pièces du PLU modifié quand il sera approuvé et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,
Le directeur domanialités et planification territoriale


Valérie UGUEN

Copie : MPT, ARD de Caen
Madame Myriam LETELLIER et Monsieur Philippe LAURENT, Conseillers départementaux du canton n°3 (Thue-et-Mue)